



# ***Rapport du 2<sup>ème</sup> Parlement des PME de Wallonie***

*Le 06 novembre 2012*

*Une initiative du Ministre Jean-Claude Marcourt en partenariat avec  
l'UWE et l'UCM*

## *Préface :*

Le deuxième Parlement des PME s'est tenu le 6 novembre dernier au Palais des Congrès à Namur. Près de 350 entreprises ont répondu positivement à l'appel qui leur a été lancé en vue de mener une réflexion de fond sur la création et le déploiement d'entreprises en Wallonie.

Dans le contexte de la crise économique et financière, l'attention portée aux PME est primordiale. Elles constituent en effet des éléments essentiels de l'économie de la Région et des politiques de redéploiement qui sont mises en place depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle nous avons mis l'accent sur les PME dans les Pôles de compétitivité. C'est dans la même optique qu'en 2011, le Gouvernement wallon a lancé le Small Business Act, déclinaison régionale du SBA européen. L'objectif de cette démarche n'est pas d'ajouter un outil aux outils, mais bien de faciliter la lecture des dispositifs existant au profit des PME et, le cas échéant, d'identifier plus finement les besoins qui ne seraient pas encore rencontrés.

C'est le cahier des charges que nous avons assigné aux entreprises qui ont participé à ce Parlement et elle s'en sont parfaitement acquitté. L'année 2013 mettra le focus sur les PME et c'est dans cette perspective que j'ai décidé de prolonger les mesures anticrise, de soutenir la transmission d'entreprises sous toutes ses formes et de mettre en place le Centre pour les Entreprises en difficulté.

Enfin, une réflexion spécifique sera entamée avec les acteurs de terrain, au plus haut niveau, notamment sur la question de l'accès aux financements pour les PME. De même, la simplification administrative, qui est une demande récurrente des entreprises, est au centre de nos préoccupations, et ce à tous les niveaux.

Jean-Claude MARCOURT

## **Table des matières**

1	Le contexte .....	4
1.1	Le « Small Business Act pour l'Europe » et son réexamen .....	4
1.2	Le « Small Business Act wallon » .....	5
1.3	Pourquoi le Parlement des PME de Wallonie ?.....	6
2	Méthodologie du Parlement des PME de 2012.....	7
2.1	Les Commissions .....	7
2.2	La plénière .....	7
3	Compte rendu des travaux en Commissions .....	8
3.1	Commission Entrepreneuriat.....	8
3.2	Commission Innovation .....	13
3.3	Commission Internationalisation.....	19
3.4	Commission Financement.....	26
4	Compte rendu de la session plénière .....	31
4.1	Rappel du contexte .....	32
4.2	Résultats des votes.....	32
4.3	Conclusion .....	37
5	Annexes.....	40
5.1	Annexe 1 : Liste des participants en Commission .....	40
5.2	Annexe 2 : Présentation de l'état d'avancement des différents chantiers prioritaires du SBA wallon.....	43

## 1 Le contexte

### 1.1 Le « Small Business Act pour l'Europe » et son réexamen

Le "Small Business Act pour l'Europe" a été adopté en décembre 2008<sup>1</sup>. Celui-ci comporte 10 principes qui sont déclinés en actions à lancer par la Commission européenne et en recommandations à mettre en œuvre par les Etats membres.

I	Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé
II	Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance
III	Définir les règles selon le principe «Think Small First»
IV	Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME
V	Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME: faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État
VI	Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales
VII	Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique
VIII	Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes
IX	Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités
X	Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés

En février 2011, la Commission européenne a publié une Communication sur le réexamen du « Small Business Act »<sup>2</sup> qui a été endossée par le Conseil Compétitivité des 30 et 31 mai 2011. Un des principaux messages de cette dernière Communication est que les Etats membres doivent renforcer l'application des recommandations du SBA au niveau national et régional.

Dans cette perspective, les Etats membres et les régions ont été invités à désigner des «SME Envoys » ou « Envoyés PME » chargés de « *lancer, en coordination avec les représentants des organisations d'entreprises, des plans nationaux et locaux de mise en œuvre du SBA, étayés par un solide mécanisme de suivi, et à créer un organe chargé de coordonner les questions relatives aux PME* »<sup>3</sup>. Au niveau belge, une « Envoyée PME » a été désignée au sein de l'administration fédérale en charge des PME pour assurer cette

<sup>1</sup> Communication de la Commission européenne, *Un «Small Business Act» pour l'Europe*, COM(2008) 394 final.

<sup>2</sup> Communication de la Commission européenne, *Réexamen du «Small Business Act» pour l'Europe*, COM(2011) 78 final.

<sup>3</sup> Communication de la Commission européenne, *Réexamen du «Small Business Act» pour l'Europe*, COM(2011) 78 final.

fonction. Au niveau wallon, Monsieur Daniel Collet, Inspecteur Général du SPW (DG Economie, Emploi et Recherche), assure cette fonction.

En outre, la Commission européenne publie annuellement des « SBA Factsheets » nationales afin d'évaluer les progrès de mise en œuvre du SBA européen et de comparer les performances des Etats Membres entre eux.

Plus d'informations sur le « Small Business Act pour l'Europe » disponibles sur : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm)

## **1.2 Le « Small Business Act wallon »**

C'est dans ce contexte que le Ministre Marcourt a lancé, dans la continuité du Pacte de soutien à l'initiative mis en œuvre dans le cadre du Plan Marshall 2.vert (axe 4-mesure 1), une réflexion visant à développer un « Small Business Act wallon ». Ce plan a pour objectif de renforcer la mise en œuvre du « Small Business Act » en Wallonie en cohérence avec la déclaration de politique régionale et les compétences de la Région.

Concrètement, plusieurs chantiers ont été lancés afin de proposer de nouvelles avancées pour les PME wallonnes. Ces chantiers sont regroupés en 4 thématiques :

- ✓ L'entrepreneuriat
- ✓ L'internationalisation
- ✓ Le financement
- ✓ L'innovation

L'Envoyé PME wallon assure le relais auprès de l'Envoyée PME fédérale et des instances européennes. En outre, il évalue périodiquement, en concertation avec les parties prenantes et organismes publics qui soutiennent les PME, la mise en œuvre du SBA au niveau wallon. Il est également chargé d'alimenter la réflexion relative aux nouvelles actions et orientations à mettre en œuvre en s'appuyant sur les résultats d'initiatives telles que le Parlement des PME. A cette fin, un rapport sur la mise en œuvre du SBA est réalisé annuellement et discuté avec les acteurs concernés.

Le rapport 2011 de l'Envoyé PME wallon peut être consulté sous l'adresse suivante : [http://economie.wallonie.be/new/IMG/pdf/Mise en oeuvre du SBA en Wallonie.pdf](http://economie.wallonie.be/new/IMG/pdf/Mise_en_oeuvre_du_SBA_en_Wallonie.pdf)

### **1.3 Pourquoi le Parlement des PME de Wallonie ?**

Le Ministre de l'Economie Jean-Claude Marcourt a initié, en partenariat avec l'Union des Classes Moyennes et l'Union Wallonnes des Entreprises, la création d'un Parlement des PME. Cette manifestation a pour objectif de consulter de manière interactive et directe les PME sur les pistes d'actions à mener dans le cadre du renforcement de la mise en œuvre du « Small Business Act » en Wallonie.

Cet événement s'est tenu pour la première fois en octobre 2011 dans le cadre de la Semaine européenne des PME en présence de l'Envoyé PME européen Daniel Calleja Crespo et a rassemblé plus de 200 représentants de PME.

Le Parlement des PME se déroule en deux temps : un travail en commissions avec un nombre restreint de PME et une séance plénière où toutes les PME ont été invitées à se prononcer sur les chantiers à entreprendre dans le cadre du SBA wallon.

En se basant sur le vote des PME présentes, l'Envoyé PME wallon, en collaboration avec le Conseil Economique et Social Wallon (CESW) ainsi que les différents Organismes d'intérêt publics, ont défini les mesures prioritaires pour répondre aux demandes exprimées par les PME. Pour chaque mesure, une organisation pilote est désignée pour faire avancer le dossier. Au travers un Comité de Pilotage regroupant tous les acteurs publics concernés, l'Envoyé PME s'est attaché à réunir régulièrement l'ensemble des acteurs afin de faire le point sur la progression de chaque dossier.

En préalable à l'édition 2012 du Parlement des PME, il a été procédé à un bilan de l'état d'avancement des mesures plébiscitées en 2011. (Annexe 2).

Il est important de noter que certaines avancées réclamées par le Parlement des PME en 2011 ainsi que par la Commission européenne ne relèvent pas des compétences régionales et se retrouvent donc en dehors du champ du SBA wallon. Une attention particulière y est toutefois donnée dans le cadre du processus de collaboration mis en place au niveau fédéral sous l'égide de l'Envoyée PME nationale et dans le cadre de l'élaboration de la factsheet préparée par la DG Entreprises avec le concours d'experts nationaux et régionaux.

## **2 Méthodologie du Parlement des PME de 2012**

### **2.1 Les commissions**

Comme en 2011, le Parlement des PME s'est organisé sous la forme de 4 commissions thématiques (en fonction des 4 axes prioritaires du SBA wallon) puis d'une session plénière.

Les membres des commissions, sélectionnés par l'UWE et l'UCM, ont chacun reçu en préalable un dossier comprenant l'historique du processus du SBA wallon, un résumé des mesures votées en 2011, un descriptif des avancées enregistrées en 2012, ainsi qu'une série de nouvelles propositions de mesures pour 2013.

Les chefs d'entreprises participants ont été invités à examiner et commenter les avancées enregistrées depuis le Parlement des PME 2011 ainsi qu'à faire des propositions de nouvelles pistes de travail lorsque cela pouvait être jugé nécessaire.

### **2.2 La plénière**

La plénière, animée par Frédéric Delfosse (journaliste) et composée de près de 300 entrepreneurs, s'est organisée en deux temps.

La première partie a permis à chaque commission, par la voix de son (sa) Président (e) respectif (ve), de présenter et de soumettre au vote les résultats de ses travaux et observations. Les entrepreneurs présents ont ainsi pu déterminer les nouvelles pistes de travail prioritaires pour 2013.

La deuxième partie s'est organisée sous la forme d'une table ronde au cours de laquelle les personnalités invitées ont pu réagir à vif sur les votes des entrepreneurs.

### 3 Compte rendu des travaux en commissions

#### 3.1 Commission Entrepreneuriat

- Liste des participants

*Président : Anne-Catherine TRINON, ACTStar*

*Pilote de l'axe : Vincent BOVY, ASE*

*PME participantes : Fiduciaire Delahaut, Originn, Esnah, Defimedia, Cécili-Z, Primento, Lebrun SA, Lesse-Kayaks et Voyage Copine*

*Experts : ASE, Cabinet Marcourt, SPW/DG06, UCM*

- Présentation des mesures votées en 2011 et résultats de 2012

Vincent Bovy, Directeur général de l'ASE, présente les avancées des chantiers identifiés comme prioritaires lors de l'édition 2011 du Parlement des PME, en se concentrant sur les actions relatives à l'esprit d'entreprendre et au renforcement de l'entrepreneuriat universitaire telles que les stages d'acculturation pour les futurs enseignants, les outils à destination des étudiants, les accords avec les Universités wallonnes ; les projets entrepreneuriaux ou encore le grand Prix wallon de l'Entrepreneuriat.

La commission constate avec satisfaction l'importance des avancées en termes d'actions relatives à l'esprit d'entreprendre. Elle note cependant qu'il s'agit de dispositifs dont l'efficacité ne pourra être mesurée que sur le long terme étant donné le jeune public visé. Néanmoins, les résultats de l'étude GEM envoient des signaux positifs quant aux actions menées jusqu'à présent.

Les autres avancées concernant la prise en compte des besoins des PME ont également été évoquées : la création d'un « helpdesk » entre les administrations et les entreprises, la création du portail info-entreprise.be, la dématérialisation des marchés publics, la création du Plan Airbag, les raccourcissements des délais de paiement et de la procédure de contentieux ainsi que les actions de sensibilisation à la transmission d'entreprises.

Le manque d'information et de lisibilité quant aux dispositifs existants demeure un élément à améliorer d'après les participants. Ils espèrent que le nouveau « portail entreprises » répondra à leurs attentes. L'ASE confirme la volonté politique de rassembler les dispositifs et d'aller vers plus d'efficience.



- Présentation des nouvelles mesures pour 2013

- ✓ Intrapreneuriat

Favoriser l'intrapreneuriat peut permettre de répondre aux défis liés au déficit entrepreneurial, au développement de l'innovation au sein des entreprises et au manque de croissance des PME.

Le concept « d'intrapreneuriat » renvoie essentiellement à deux grandes perspectives: d'une part, une démarche induite et stimulée par l'entreprise elle-même qui suscite la création de nouvelles «intraprises» (ou divisions), d'autre part, une démarche innovante induite et stimulée par des employés autonomes, particulièrement entrepreneurs, soutenus et relayés par l'entreprise.

Dans le cadre de la première démarche, les firmes dites «intrapreneuriales» se caractérisent par des comportements stratégiques centrés sur l'exploitation d'opportunités. De telles entreprises induisent et stimulent elles-mêmes l'intrapreneuriat.

Dans le deuxième cas de figure, les innovations deviennent possibles par la présence et l'engagement d'employés ayant une personnalité entrepreneuriale. L'intrapreneuriat permet alors à des employés de développer une nouvelle filiale, business unit, ou une nouvelle gamme de produits au sein d'une entreprise existante. Il s'agit donc de personnes qui, ayant une idée, vont dès le départ s'associer à une structure ayant les capacités logistiques et financières pour en supporter la concrétisation.

Les pistes de mise en œuvre pourraient être :

- la mise en place de « Chèques intrapreneuriat » qui permettrait aux chefs d'entreprise et/ou aux employés de suivre une formation sur les outils et comportements à mettre en place (éventuellement à mettre en lien avec les formations proposées par l'IFAPME) ;
- l'élargissement des programmes universitaires/ Hautes Ecoles dédiés à l'intrapreneuriat jumelés avec un stage en PME comme intrapreneur ;
- renforcer la sensibilisation à l'intrapreneuriat auprès des PME, des étudiants, des entrepreneurs potentiels (à travers Creative Wallonia ? notamment ID Campus ?).

*Débat :*

Les entrepreneurs présents estiment qu'initier une démarche favorisant l'intrapreneuriat au sein d'une entreprise dépend essentiellement de l'état d'esprit du manager. En outre, selon eux, la mise en œuvre peut s'avérer particulièrement compliquée pour une petite entreprise.

Encourager l'intrapreneuriat n'apportera pas de solution à la problématique de la création d'entreprises car cette démarche maintient les éventuels futurs entrepreneurs dans un cadre trop sécurisé leur évitant de se lancer seuls.

Néanmoins, la commission considère qu'il est important de développer l'esprit d'entreprise parmi les employés afin d'insuffler /conserver un dynamisme au sein de l'entreprise. En outre, une approche intrapreneuriale permet de conserver les éléments créatifs au sein de l'entreprise.

→ Cette proposition n'est pas retenue par la commission.

✓ **Renforcer la qualité des créations d'activités pour diminuer la cessation d'entreprise**

Au-delà de la problématique d'un manque de création d'activités, il s'agit également de s'atteler à diminuer le nombre de cessations d'activité. En effet, seules 65% des entreprises wallonnes survivent plus de 5 ans alors qu'en Flandre ce taux monte à près de 72%. Le renforcement du professionnalisme et l'accompagnement des créateurs d'entreprise permettrait d'améliorer leur taux de survie.

*Débat :*

Les membres de la commission soulignent que bon nombre de dispositifs existent déjà au niveau wallon en termes d'accompagnement à la création. Cependant, ils constatent plutôt un manque de support durant les premières années d'existence des entreprises où un accompagnement à la croissance serait utile. En ce sens, ils prônent le développement de coaching d'entrepreneur à entrepreneur ayant des profils complémentaires.

En outre, le « métier d'entrepreneur » devenant toujours plus compliqué, la survie d'une entreprise passe par l'acquisition de compétences entrepreneuriales. En l'occurrence, il serait notamment nécessaire de réformer davantage les cours de l'IFAPME en collaboration avec des entrepreneurs issus des corps de métiers concernés.

→ Cette proposition n'est pas retenue par la commission.

✓ **Faciliter l'intégration de la culture d'entreprise au sein de l'Administration – proposition de la Commission**

L'image négative de l'entrepreneur au sein de la société wallonne et le manque de goût du risque de celle-ci semblent influencer négativement sur les relations entreprises-administrations.

Les membres de la commission estiment que rapprocher les fonctionnaires du monde de l'entreprise permettrait de leur insuffler une meilleure image des entrepreneurs et de leur rôle positif au sein de la société wallonne. Un dialogue et une compréhension

mutuelle pourraient davantage s'établir. Il s'agit d'aboutir à une véritable culture de l'accompagnement/ du partenariat de la part de l'administration et non plus de ce qui est ressenti comme un contrôle à tout va de l'entrepreneur.

Les pistes de travail proposées sont : une meilleure sensibilisation des fonctionnaires aux réalités de l'entreprise (à travers notamment des stages d'acculturation en entreprises), une généralisation du principe de confiance, l'instauration d'un test PME,...

→ Cette mesure est retenue comme première proposition par la commission

- ✓ Favoriser une image positive de l'entrepreneur (y compris par rapport à la seconde chance) – proposition de la commission

Pour la commission, l'amélioration de l'image de l'entrepreneur et la dédramatisation de l'échec apparaissent comme des points fondamentaux.

En effet, au-delà de la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat, il s'agit de maintenir l'esprit d'entreprendre une fois que les starters sont lancés, et cela passe notamment par une valorisation de l'entrepreneur. Les participants ressentent une attitude négative vis-à-vis de l'entrepreneuriat au sein de la société wallonne. Selon eux, il serait également important que l'acte d'entreprendre soit davantage considéré comme une opportunité plutôt que comme une nécessité.

Quelques pistes de travail concrètes ont été avancées : révision des programmes de cours dès l'école primaire, campagne de communication à grande échelle, ouvrir davantage les initiatives existantes en matière d'entrepreneuriat au grand public, témoignages d'entrepreneurs faillis ayant rebondi,...

→ Cette mesure est retenue comme deuxième proposition par la commission

- ✓ Renforcement des mécanismes de mentorat – proposition de la commission

En lien avec le constat d'un manque d'accompagnement durant les premières années d'existence des entreprises, les membres de la commission proposent de développer davantage les mécanismes de mentorat. Il est en effet prouvé que le mentorat pour entrepreneurs accroît significativement l'espérance de vie d'une entreprise âgée entre 0 et 5 ans. Le mentorat vise à créer une relation interpersonnelle permettant à un mentor (entrepreneur d'expérience) de partager son expérience et expertise avec un jeune entrepreneur afin de lui permettre d'acquérir des compétences et d'atteindre ses objectifs.

La commission suggère quelques pistes de travail : développer un coaching d'entrepreneur à entrepreneur avec des profils complémentaires, coaching de la croissance,...

→ Cette mesure est retenue comme troisième proposition par la Commission

- Conclusion

Pistes de travail	Arguments pour (+) et contre (-) en faire une priorité	Suggestions pour avancer sur cette piste
1) L'intrapreneuriat	<i>(+) Développe l'esprit d'entreprendre (-) cela développe l'emploi, pas la création d'entreprise</i>	-Non retenue comme prioritaire
2) Renforcer la qualité de la création d'activités	<i>(+) réduction du niveau de faillite (-) Assez d'aides à la création d'entreprise (assistanat) (-) le marché doit s'auto réguler</i>	-Non retenue comme prioritaire
3) Faciliter l'intégration de la culture d'entreprise dans l'Administration	<i>(+) Compréhension et dialogue (+) L'Administration devient un partenaire (-) Faisabilité</i>	Renforcer les partenariats entre les administrations et l'entrepreneur
4) Favoriser l'image positive de l'entrepreneur	<i>(+) Booster le grand public (+) Démystifier l'échec (-) entrepreneuriat par nécessité</i>	Revoir les programmes des cours dans l'enseignement Donner de la visibilité aux entrepreneurs ayant surmonté des difficultés
5) Renforcement des mécanismes de mentorat	<i>(+) accroît significativement l'espérance de vie d'une entreprise</i>	Développer un coaching d'entrepreneur à entrepreneur avec des profils complémentaires Coaching à la croissance

### 3.2 Commission Innovation

- Liste des participants

*Président : Murielle EYLETTERS, Aliwen*

*Pilote de l'axe : Vincent LEPAGE, SPW/DG06*

*PME participantes : Uniwan, Kidprint, Aquatic Science, FactorX, OpenERP, The Idea Monopoly, IOL Strategic Design, De Simone, Coxorange, Tamarico, Digital Graphics, Babelway, Originn et W&E saving*

*Experts : AST, SOWALFIN, Cabinet Marcourt, SPW/DG06, UCM*

- Présentation des mesures votées en 2011 et résultats de 2012

- ✓ « Renforcer la visibilité des dispositifs d'innovation »

Un travail en cours initié par le cabinet Marcourt a permis de mettre à plat l'ensemble des dispositifs existants selon le cycle de vie d'un projet innovant au sein d'une PME. Un premier travail d'analyse a permis d'identifier les différentes phases (non séquentielles) à travers lesquelles la PME voulant innover est susceptible de passer<sup>4</sup> et l'impact de l'environnement sur ces éléments.

La seconde phase du travail a permis d'établir un relevé des outils de financement public de l'innovation (subsidés, avances récupérables, garanties, etc.) sur ces segments du processus.

L'analyse<sup>5</sup> a permis de lister 42 aides spécifiques à la disposition des entreprises et créateurs d'entreprises.

*Débat :*

Pour les PME présentes, la difficulté de définition de ce qu'est un projet innovant ne facilite pas le montage d'un dossier.

Un débat s'engage sur l'opportunité de soutenir en priorité les « personnes innovantes » ou les « sociétés innovantes ». Les avis des PME présentes divergent. Il est aussi souligné l'importance de stimuler les sociétés peu ou pas innovantes.

---

<sup>4</sup> Définir un besoin, définir un concept de solution, modélisation de la création de valeur, phase de concrétisation (prototypage, ...)

<sup>5</sup> Trois clefs de lecture ont été retenues : les 5 étapes du projet innovant; le type de besoin de la PME (financement, ressources humaines, exportation, ...) et le profil de l'entreprise (Start-up / PME / partenariat PME-acteur(s) R&D).

Aussi, les entrepreneurs préféreraient une porte d'entrée unique, habilitée à aiguiller vers le bon dispositif. Cette instance serait indépendante vis-à-vis des acteurs de soutien aux entreprises et donc à l'écart de situations concurrentielles entre ces acteurs.

En conclusion, les entreprises reconnaissent les avancées en termes de visibilité des dispositifs. C'est sur l'accessibilité qu'il faut travailler (la vitesse de traitement, l'entrée unique vers les acteurs de terrain complémentaires entre eux, l'allègement des processus).

En prolongement du travail déjà accompli, il est suggéré que la mise en ligne sur le portail Infos-Entreprises permette des requêtes débouchant sur une sélection des dispositifs répondant au profil de l'entreprise et à son projet.

✓ « Renforcer le soutien à l'innovation non technologique »

La DGO6 présente une série de nouvelles mesures lancées en 2011 et 2012 pour soutenir l'innovation non-technologique et la mise sur le marché des innovations, à savoir: OP-IN (avances récupérables pour des innovations d'organisation et/ou de procédés dans l'entreprise) et le prototyping (soutien à l'application des résultats issus de la recherche).

Par ailleurs, les mesures Boost-up (Plan Creative Wallonia) fonctionnent sous forme d'appels à projets et visent à stimuler l'innovation dans les secteurs des Industries créatives ou le « Crossmedia » (secteur de l'audiovisuel). Un Boost-up « TIC » est programmé pour 2013. Ces mesures permettent de soutenir la mise sur le marché des produits des secteurs créatifs, y compris quand ils sont de nature immatérielle.

*Débat :*

L'aide au brevet est déjà bien développée pour les innovations technologiques. L'information et l'accompagnement relatifs à la protection des autres droits à la propriété intellectuelle (dépôt de marques, modèles, ...) pourraient être développés car ils concernent davantage l'innovation non-technologique. Vu que le dépôt de marque n'est pas très coûteux, il s'agirait plutôt de sensibilisation.

Comment définir l'innovation non-technologique? Elle n'inclut pas forcément de recherche technologique. Il y a consensus pour parler plutôt de composantes technologiques et non technologiques de l'innovation pour éviter de marquer un clivage entre les deux.

L'innovation peut intervenir à toutes les étapes d'un projet. Or, dans le dispositif actuel, le soutien à l'innovation ne peut qu'intervenir en amont. Il faut donc une structuration plus ouverte où le soutien intervient là où le projet le nécessite.

Certains entrepreneurs expriment aussi une difficulté à cerner la limite entre R&D et commercialisation. Si cette limite semble relativement claire dans l'environnement

technologique (stade du prototype), elle l'est moins pour une innovation non-technologique. La DGO6 et la SOWALFIN soulignent que c'est précisément à cette étape de mise sur le marché que répondent les dispositifs Boost-up et Novallia.

En conclusion, la commission juge positives les initiatives prises par la Wallonie pour soutenir l'innovation non-technologique. Elle exprime néanmoins le souhait que ces nouveaux dispositifs ne viennent pas complexifier davantage le paysage. Le lien doit être établi entre composantes technologiques et non-technologiques d'un projet innovant.

- **Présentation des nouvelles mesures pour 2013**
  - ✓ **Zentrales Innovationsprogramm Mittelstand-ZIM (Central Innovation Programme SME)**

Il existe en Wallonie de nombreuses aides à la recherche mais elles ne sont pas assez intégrées ni flexibles. Il faut accorder plus d'importance aux phases en « aval » c'est-à-dire au niveau de l'innovation et de la commercialisation. De plus, un gap pour le financement de projets au-delà de 300.000 euros a été identifié.

La mesure proposée consiste à transposer le programme ZIM (mesure du Ministère fédéral allemand de l'Economie et de l'Industrie), qui a pour but de renforcer le processus de recherche et d'innovation dans les PME avec un accent sur la R&D orientée marché et le transfert technologique. Sont financés les projets individuels ou en coopération PME/centre de recherche et entre PME. Ce système est basé sur une articulation des outils de financement et l'accompagnement de la PME par un intermédiaire unique.

*Débat :*

La mise en place d'un tel programme en Wallonie pourrait contribuer à l'objectif déjà formulé d'avoir un dispositif global simplifié qui intègre au maximum les mesures, dans une logique de simplification des démarches.

Toutefois des interrogations sont formulées par rapport à la faisabilité d'un guichet unique qui soit capable de répondre aux sollicitations de secteurs variés. Si les autres services sont à disposition du guichet central généraliste, le dossier pourra, in fine, être traité par un spécialiste du domaine.

Les PME estiment que le système d'interlocuteur unique fonctionne déjà très bien en matière d'aides à l'exportation.

Toutefois il est remarqué que la transposition du modèle « Awex » en matière d'innovation serait plus complexe compte tenu de la pluralité des acteurs concernés et de la diversité des situations / besoins à rencontrer.



Pendant que le ZIM allemand est plus orienté R&D, sa transposition en Wallonie devrait couvrir l'innovation de façon plus large. Il ne faudrait pas que ce dispositif s'apparente à une mesure de refinancement des centres de recherches. Un projet financé par ZIM ne doit pas nécessairement se faire en collaboration avec un centre de recherche, tel que c'est le cas dans les projets pôles wallons actuellement. En effet ZIM finance aussi des projets mis en œuvre par des PME seules ou en réseaux.

L'AST informe la commission que le Décret Recherche actuel prévoit déjà des aides à compartiments. Le dispositif ZIM pourrait inspirer son élargissement, en intégrant aussi la dimension non-technologique.

### ✓ Living labs

L'écart entre la recherche et les besoins du marché explique l'échec de nombreuses innovations. De plus en plus d'innovations sont le fruit d'une collaboration entre producteurs et utilisateurs. Beaucoup de PME innovantes ne peuvent se payer des services de tests à large échelle en cours de processus de mise au point d'un nouveau produit ou service. Au contraire de nombreux pays et régions en Europe, la Wallonie ne dispose pas de structure de « living labs »<sup>6</sup> accessibles aux PME.

Il est proposé de mettre en place en Wallonie un ou plusieurs living lab(s) « thématique(s) » qui détecterait des comportements ou des usages émergents dans un domaine particulier, évaluerait à un stade précoce les implications socio-économiques des projets innovants, accompagnerait le développement et la diffusion des innovations et faciliterait l'émergence de « communauté d'utilisateurs » auprès des PME demandeuses.

#### *Débat :*

Certains entrepreneurs estiment ne pas avoir besoin des pouvoirs publics pour tester et étudier la commercialisation de leurs produits et services.

D'autres estiment qu'un living lab présenterait une véritable valeur ajoutée en permettant à une validation en cours de développement de produits ou services innovants.

Un living lab en Wallonie ne devrait toutefois pas être trop figé afin de pouvoir suivre l'évolution rapide des marchés.

---

<sup>6</sup> Selon la définition qu'en propose la Commission Européenne, un Living Lab est un « écosystème d'innovation » qui confère une place centrale à l'utilisateur. Il s'agit d'une forme de partenariat public-privé où entreprises, pouvoirs publics et citoyens collaborent aux différentes phases du processus d'innovation, de la création à l'évaluation des nouveaux services, produits ou technologies. Le dispositif implique tous les acteurs de la chaîne de valeur, fournisseurs et distributeurs compris.



Un entrepreneur témoigne d'une expérience vue à Shanghai, où le soutien aux entreprises peut aller jusqu'à la phase de validation. Ainsi une entreprise a pu tester des nouvelles ampoules sur une zone test d'un bâtiment administratif.

Le living lab n'implique donc pas automatiquement une infrastructure lourde et onéreuse. Il doit s'agir d'une structure flexible et légère.

Un grand atout du living lab est en effet de rendre accessible à une PME une validation plus large en terme d'utilisateurs potentiels, mais aussi via des apports transdisciplinaires. Tester un produit sur plusieurs clients potentiels amène de meilleurs résultats à moindre coûts, grâce à la mutualisation des coûts de ceux-ci.

L'UCM verrait dans les livings labs une piste à explorer pour prévenir les faillites. Ils permettraient notamment aux entrepreneurs de voir leurs projets mis en concurrence avec d'autres à un stade où ils ne sont pas encore trop loin dans leur démarche, ce qui permettrait de réorienter certains aspects du projet.

Un avantage des livings labs est aussi que l'on va pouvoir extraire des innovations qui n'avaient pas été prévues (détection de signaux faibles).

Un living lab se distingue des services de test classique, par le fait que les usagers contribuent déjà en cours de développement du produit ou service. Un living lab est donc un réel outil de co-création.

Comment mettre sur pied un ou plusieurs living lab(s) en Wallonie ? Les membres de la commission insistent sur l'importance de la dimension de partenariat public / privé et suggèrent de s'appuyer sur les initiatives existantes, tels que les espaces de co-working, les incubateurs, les Centre d'Entreprise et d'Innovation (CEI), ...

Les membres de la commission n'ont pas d'autres propositions que celles avancées par les organisateurs du Parlement PME 2012.

• Conclusion

Pistes de travail	Arguments pour (+) et contre (-) en faire une priorité	Suggestions pour avancer sur cette piste
1) ZIM	<p><i>(+) Simplification des démarches</i>  <i>(+) Un interlocuteur unique</i>  <i>(+) Couvre un large spectre de l'innovation</i>  <i>(-) Orientation principale R&amp;D</i></p>	<p>L'interlocuteur unique doit orienter vers les autres structures (spécialisées) – pas de concurrence            Doit intégrer les dispositifs existants            Insister sur le raccourcissement des délais de décision et octrois aux demandes de financement</p>
2) Living lab	<p><i>(+) Structure légère</i>  <i>(+) Prévenir l'échec de l'innovation</i>  <i>(+) Permet de faire émerger de nouvelles innovations</i>  <i>(+) Pas uniquement un test, mais co-création</i>  <i>(+) Accessibilité aux PME (pas uniquement les grandes entreprises)</i>  <i>(-) Pas pour tous les domaines</i></p>	<p>Se baser sur les structures/expertises déjà existantes</p>

### 3.3 Commission Internationalisation

- Liste des participants

*Président : Dominique GODIN, Traitex*

*Pilote de l'axe : Marie-Christine THIRY, AWEX*

*PME participantes : Termico, S.H.E.R. – Ingénieurs-conseils, MES Consult, Spechim, H.M.S. Baysysteme, Trilegal, Segelub, Varodem et Gury Training systems*

*Experts : AWEX, ASE, SOWALFIN, Cabinet Marcourt, SPW/DG06, UWE*

- Présentation des mesures votées en 2011 et résultats de 2012
  - ✓ « Stimuler les partenariats entre les PME et les grandes entreprises »

L'Awex a lancé deux mesures en 2011 pour stimuler les partenariats entre les PME et les grandes entreprises : « L'évolution du programme Portage »<sup>7</sup> et le « Package Partenariat all in one ».

Pour la première, il s'agit de redéfinir la notion de portage (conseil, appui téléphonique, accompagnement, ...) en tenant compte de trois principes : l'ouverture du programme aux PME, une redéfinition des services aux entreprises ainsi qu'une réévaluation des coûts qu'implique le portage

La seconde mesure de l'AWEX, le « Package Partenariat all in one », offre un accompagnement logistique, stratégique et financier pour nouer des partenariats à l'étranger.

*Débat :*

De manière générale, l'ouverture du « Portage » vers les PME est une initiative qui a reçu des échos positifs. La commission encourage l'AWEX à développer davantage cette mesure.

Les nouvelles initiatives/services offerts par l'AWEX sont appréciés des entreprises, mais le premier pas à l'internationalisation reste difficile, notamment pour les TPE. Deux raisons sont invoquées :

---

<sup>7</sup> Pour l'entreprise demandeuse, il s'agit d'installer une structure commerciale au sein d'installations mises à sa disposition par une entreprise wallonne partenaire déjà présente à l'étranger. En d'autres mots, cela signifie que cette dernière sous-loue ses installations et une partie de son personnel pour une période déterminée à l'entreprise wallonne désireuse de s'implanter dans le pays.

- Le manque de visibilité des initiatives auprès des entreprises (la notion de « Portage », ses objectifs et avantages doivent être mieux diffusés dans le tissu industriel wallon).
- Le ciblage des aides pourrait être amélioré en fonction du stade de développement de l'entreprise (package partenariat all in one).

De même, la commission insiste également sur le rôle des pôles/clusters. Les concepts de « réseautage » et de « grappe » restent d'actualité pour développer les relations win-win entre les PME et les grandes entreprises.

✓ « Renforcer la participation des PME aux activités de prospection commerciale hors UE »

Trois mesures ont été lancées par l'AWEX en 2011 pour renforcer la participation des PME aux activités de prospection commerciale hors UE :

- Speed coaching
- Roadshows : campagne de sensibilisation aux exportations
- Atelier de coaching à l'exportation

*Débat :*

De manière générale, les séances de coaching organisées par l'AWEX peuvent s'avérer très positives pour l'entreprise qui découvre un marché particulier. Néanmoins, les nouvelles initiatives soulèvent deux questions :

- Les initiatives visent les entreprises wallonnes qui exportent (5%) : comment amener les entreprises qui n'exportent pas à se lancer? (manque de connaissances ou/et de compétences en interne ?). L'initiative « coaching » semble répondre en partie à cette problématique.
- Le coach pourrait-il avoir un effet « pervers » en déconnectant l'entrepreneur de la réalité de l'exportation ?

Trois suggestions ont été proposées pour améliorer ces nouvelles initiatives :

- Un monitoring des démarches à l'export des entreprises tous les 6/12 mois. L'AWEX précise que c'est le rôle des antennes régionales.
- On pourrait organiser des « ERASMUS » en entreprise pour le personnel de l'AWEX. Cela permettrait à ces derniers d'être plus en phase avec les problèmes rencontrés par l'entreprise.

- Les grappes de l’UWE peuvent permettre de faire gagner du temps aux entreprises (découvertes de nouvelles applications / clients / produits / services)
- ✓ « Encourager les PME à mieux exploiter les potentialités du marché unique »

Trois nouvelles mesures ont été présentées :

- Les chèques web 2.0 Export : services gratuits d’un expert en webmarketing pour conquérir de nouveaux marchés en utilisant les technologies digitales.
- L’organisation de séminaires : « e-commerce à l’international » (AWT) pour booster ses ventes en ligne.
- Les Spécialistes en marchés publics : Soutien d’experts agréés pour aider les PME à répondre à des appels d’offres internationaux

*Débat :*

De manière générale, les mesures semblent intéressantes ; en outre, ces mesures apportent également un regard externe sur le travail de l’entreprise lui permettant de s’installer sur le long terme sur un marché extérieur. Mais comme pour les deux premières mesures, l’AWEX doit faire face à un problème récurrent : la visibilité et la diffusion des services offerts par l’organisme.

- Chèques web 2.0: La mesure semble très intéressante mais assez peu connue (assez récente). La mesure est pertinente dans le cas des entreprises qui ne savent pas comment adapter leurs sites web aux nouvelles technologies qui deviennent la norme.
- Spécialistes en marchés publics: Pour pouvoir être retenu dans un appel d’offre, il faut être au courant de ce dernier bien à l’avance. L’aide de l’AWEX qui permet de rester à long terme dans le pays pour le connaître semble plus pertinente.

Deux suggestions ont été proposées par la commission pour améliorer l’exploitation par les PME des potentialités du marché unique :

- Besoin de support (type chèques) dans d’autres domaines que le web (ex: rédiger conventions) – Problématique pour la commission « financement » - Une solution est apportée par la SOFINEX.
- Qu’en est-il des aides aux entreprises pour maîtriser l’anglais (en partie adressées par le programme Explort et Immersion linguistique) ?

✓ « Promouvoir l'accès à du personnel qualifié pour l'exportation »

Les mesures implémentées et/ou améliorées en 2011 par l'AWEX sont :

- Les chèques coaching en partenariat international : coaching en entreprise (PME) pour l'aider à structurer ses idées et à concrétiser ses projets à l'export.
- Les programmes « Explort » et « Erasmus for young entrepreneurs » : formations de jeunes à l'international pour renforcer les équipes export des PME.

*Débat :*

Le programme « Explort » est une initiative qui rencontre un grand succès auprès des entrepreneurs. Il permet aux entreprises de se lancer ou de renforcer leurs exportations avec moins de contraintes de temps ou financières ainsi que de susciter l'envie d'entreprendre chez les stagiaires. En vue d'améliorer le programme, la commission « internationalisation » propose d'étendre la période de stage en entreprise (1 mois est très court pour connaître les produits). Elle propose de mettre en place une nouvelle formule à l'essai : 2 mois en entreprise et 4 mois à l'étranger.

- **Présentation des nouvelles mesures pour 2013**
- ✓ **Simplification administrative – principe de confiance**

L'objectif de la simplification administrative est de renforcer la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux en leur permettant de se positionner plus rapidement sur les marchés cibles. Cette simplification administrative doit répondre aux besoins exprimés:

- Un minimum de temps pour les formalités administratives.
- Versement rapide des subsides à l'exportation.

Dans ce cadre, l'AWEX propose de simplifier les procédures de paiement à l'exportation à travers l'application du principe de confiance (contrôle ponctuel a posteriori).

*Débat :*

L'amélioration du délai de paiement est appréciée par les entrepreneurs présents.

Une autre piste de simplification a été proposée : celle de remplacer les documents papiers/électroniques par des appels téléphoniques. Cette mesure a été jugée trop difficile à mettre en œuvre.

- ✓ Renforcement de l'accompagnement à la grande exportation : BRICS et les « 12 prochains »

Au vu du climat économique européen, il y a une nécessité de se tourner davantage vers les marchés et investisseurs des zones émergentes.

Dans ce cadre, l'AWEX propose différentes mesures visant à :

- stimuler la promotion des ventes des entreprises au-delà de l'UE15 ;
- organiser des actions dans les BRICS et dans les « 12 Prochains»<sup>8</sup>
- mettre à disposition de nouveaux incitants financiers

*Débat :*

La commission internationalisation salue les initiatives de l'AWEX car elles répondent à un besoin réel des entreprises : ce sont dans ces zones que se trouvent la croissance et les opportunités d'affaires.

Une série de pistes ou de services facilitant le développement du chiffre d'affaire des PME wallonnes sur ces parties du monde a été proposée par les entrepreneurs :

- Améliorer l'accès à l'information relative au contexte juridique des pays « difficiles ».
- Considérer les pays émergents au sens large.
- Améliorer l'information sur les mesures déjà existantes (ex: programme formation utilisateurs étrangers<sup>9</sup>).
- Rapporter les entraves à l'exportation à l'UE afin d'accélérer la prise de mesures correctrices.
- Etendre le réseautage classique de l'AWEX aux ALUMNI et autres expatriés belges : il faut pouvoir développer une veille stratégique efficace via les wallons présents dans les OIP internationales comme la BEI, UE, ...

<sup>8</sup> Les « 12 prochains » sont les 12 prochains pays émergents susceptibles d'avoir le même effet que les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sur l'économie mondiale : Bangladesh, Égypte, Indonésie, Iran, Corée, Mexique, Nigeria, Pakistan, Philippines, Turquie, Vietnam.

<sup>9</sup> <http://www.awex.be/fr-BE/Nos%20services%20%C3%A0%20l%27export/Tous%20les%20services/Documents/Notices%20Incitants/Notice%20FORM%20Janvier%202012.pdf>

✓ Explorer les opportunités liées à la coopération au développement

L'objectif est d'exploiter au maximum les opportunités de partenariats entre entreprises du Nord et du Sud en développant la collaboration entre les entreprises et les ONG de développement.

*Débat :*

Ce champ d'action est relativement nouveau pour les entrepreneurs wallons : beaucoup d'interrogations subsistent en leur chef quant à la mise en œuvre de la mesure. Certains mentionnent le fait que nos voisins européens se sont déjà positionnés.

En vue d'amener le processus de réflexion à maturation, plusieurs propositions ont été avancées :

- Ne pas lier l'aide aux ONG à un « juste retour » pour les entreprises belges/waltonnes.
- Un second forum de rencontre entreprises/ONG pourrait être utile. Il faudra bien en cibler le thème.

✓ Amélioration de la communication AWEX-entreprises et développer le réseautage inter-entreprises

Un problème récurrent lors des débats ultérieurs fut le manque de visibilité des services offerts par l'AWEX. Dans un monde de plus en plus globalisé, il faut pouvoir développer un réseau de communication et de diffusion de l'information rapide, flexible et performant.

Le développement d'un réseautage international proposé par la commission répond donc à un véritable besoin des entreprises wallonnes. Elle permettrait d'avoir un effet de levier important sur les actions de l'AWEX. De même, on constate que de nombreuses sources d'informations sont inexploitées par les entreprises (ALUMNI, expatriés belges, ...).

Dans ce cadre, la commission a proposé de renforcer cette initiative dans le futur :

- Activation du réseautage classique de l'AWEX aux ALUMNI et autres expatriés belges.
- Via un guichet unique.



- Conclusion

Pistes de travail	Arguments pour (+) et contre (-) en faire une priorité	Suggestions pour avancer sur cette piste
1) <i>Simplification administrative : principe de confiance</i>	<p>(+) <i>Amélioration du délai de paiement est une très bonne chose.</i></p> <p>(+) <i>La philosophie derrière la mesure est excellente.</i></p>	
2) <i>Renforcement de l'accompagnement à la grande exportation : BRICS et les « 12 prochains »</i>	<p>(+) <i>Répond à un besoin réel des entreprises.</i></p> <p>(+) <i>C'est là que se trouve la croissance et donc les opportunités d'affaires.</i></p>	<p>Améliorer l'accès à l'information relative au contexte juridique des pays « difficiles ».</p> <p>Considérer les pays émergents au sens large.</p> <p>Améliorer l'information sur les mesures déjà existantes (ex: programme formation utilisateurs étrangers).</p> <p>Rapporter les entraves à l'exportation à l'UE afin d'accélérer la prise de mesures correctrices.</p> <p>Etendre le réseautage classique de l'AWEX aux ALUMNI et autres expatriés belges.</p>
3) <i>Secteur privé : nouvel acteur de la coopération ?</i>	<p>(+) <i>Nos voisins européens se sont déjà positionnés.</i></p> <p>(-) <i>Il reste beaucoup d'interrogations quant à la mise en œuvre de la mesure</i></p>	<p>Ne pas lier l'aide aux ONG.</p> <p>Un second forum de rencontre entreprises/ONG pourrait être utile. Il faudra bien en cibler le thème.</p>
4) <i>Améliorer encore la communication AWEX-Entreprises et développer le réseautage inter-entreprises</i>	<p>(+) <i>Réelle demande des entreprises</i></p> <p>(+) <i>Effet de levier important sur les actions de l'AWEX</i></p> <p>(+) <i>Enorme « réserve » inexploitée d'expatriés belges</i></p>	<p>Activation du réseautage classique de l'AWEX aux ALUMNI et autres expatriés belges.</p> <p>Via un guichet unique.</p>

### 3.4 Commission Financement

- Liste des participants

*Président : Eric DOMB, Pairei Daiza*

*Pilote de l'axe : Pierre DI BARTOLOMEO, SOWALFIN*

*PME participantes : Copilot, Kedeakit, Constant & Parteners, Defimedia, FactorX, Laser Coating Diamond Technology, Orilam, Packoplast, FFB Services, Sopartec et Diamko Service*

*Experts : SOWALFIN, SRIW, Cabinet Marcourt, SPW/DG06, UWE*

- Présentation des mesures votées en 2011 et résultats de 2012

En introduction, Didier Paquot, Directeur du département économie, R&D, affaires européennes à l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), rappelle les principales problématiques abordées par cette commission. Les PME restent trop dépendantes des prêts bancaires pour leur financement, alors que le financement privé reste faible. La diversification des sources de financement des PME n'est donc pas optimale. Deux obstacles fondamentaux peuvent l'expliquer, d'une part la peur du risque et d'autre part, la crainte de perte d'autonomie dans la gestion des entreprises.

Des échanges en commission il ressort que le constat posé l'an dernier quant aux difficultés d'accès au financement bancaire reste d'actualité, avec une acuité renforcée, en particulier pour les TPE. Les banques ont des exigences de plus en plus importantes quant au passé de l'entreprise, à ses fonds propres, à sa croissance et aux garanties à apporter.

Jean-Pierre Di Bartolomeo, Président du Comité de direction de la SOWALFIN, présente les réponses qui ont été développées pour répondre à cette problématique dans le contexte de la crise :

- Produit mixte garantie/crédit de la SOCAMUT qui donne de bons résultats particulièrement en période de crise. Cependant le taux d'activation de ces garanties reste trop faible.
- La médiation de crédit. Il s'agit essentiellement d'un outil d'information, qui permet d'orienter les PME vers des dispositifs existants.
- Concernant le recours aux instruments du Fonds Européen d'Investissement, des démarches ont déjà été entreprises pour mobiliser les outils financiers ; les contacts se poursuivent. Néanmoins, l'option du FEDER reste une voie privilégiée, celui-ci permettant des interventions plus conséquentes. Un élément

important pour la poursuite de la réflexion sera la régionalisation du Fonds de participation.

Il a été souligné que les outils publics apportent des réponses mais ne peuvent se substituer aux banques, qu'il faut amener à investir davantage dans l'économie wallonne. Pour le moment la SOWALFIN ne doit presque pas activer ses outils de garanties vu le taux très faible de défaut de paiement. Monsieur Domb se pose donc la question du taux de risque accepté par les acteurs publics, qui pourrait, selon lui, être plus élevé.

Les pistes suggérées sont :

- le maintien des mesures anti-crise développées par la SOWALFIN car elles constituent un levier pour garder les banques dans les dossiers ;
- la publication – contraignante ou non – par les banques d'un « baromètre de réemploi » permettant d'apprécier le taux d'utilisation de l'épargne dans l'économie régionale ;
- une incitation renforcée à se tourner vers le capital-risque pour les particuliers (plutôt que l'épargne classique), qui aurait également l'avantage de stimuler l'esprit d'entreprise en rapprochant le particulier des entreprises.

Le cabinet du Ministre Marcourt a précisé que les mesures anti-crise adoptées en 2009 pour une période de 3 ans seront reconduites pour 3 ans<sup>10</sup>.

### ✓ Tante Agathe

L'idée de départ est de proposer une déduction fiscale quand un particulier investit dans le haut du bilan d'une entreprise. La réflexion sur ce chantier est toujours en cours, notamment au niveau politique. La SOWALFIN a toutefois pointé le développement du produit mixte, qui permet de répondre aux besoins des entreprises cibles du dispositif Tante Agathe, ainsi que la conclusion d'un accord avec les banques pour les garder sur le segment des TPE. Le produit mixte, cofinancé par le FEDER génère un effet de levier important ; il représente environ 450 dossiers par an.

Parmi les pistes de réflexion évoquées :

- ne pas se concentrer uniquement sur une mesure fiscale, un mécanisme de garantie pourrait aussi être étudié ;

<sup>10</sup> Pour plus d'informations, <http://marcourt.wallonie.be/actualites/~mesures-prises-par-le-ministre-de-l-economie-dans-le-cadre-du-soutien-au-reploiement-de-la-wallonie-reponses-aux-difficultes-conjoncturelles.htm?lng=fr>

- le développement du crowdfunding<sup>11</sup> est également une piste à envisager, bien que les expériences existantes à l'étranger incitent à la prudence. Le cabinet Marcourt indique qu'une expérience pilote est en cours dans le cadre de Creative Wallonia.

#### ✓ Fonds de capital-risque

Quant à la mesure proposée l'année passée sur le développement de fonds d'investissements privés, le bilan présenté par la SRIW et la SOWALFIN fait état d'un certain nombre de prises de participation des acteurs publics wallons dans des fonds privés, au cas par cas. Des accords de co-investissement avec des fonds privés sont également régulièrement conclus. Cette approche a été préférée à une mesure générale, mais l'analyse se poursuit sur ce chantier.

La SRIW a également pris la décision de principe d'investir dans un fonds de fonds européen.

Les limites de cette approche sont soulignées par les experts. Celle-ci implique un partage de contrôle, la perspective d'une vente de la société à un horizon rapproché (cf. durée de vie des fonds, droit de vente forcée). Les fonds ne sont donc pas la panacée, il faut aussi trouver la possibilité de faire converger les fonds des épargnants vers les entreprises, ce qui se fait actuellement via les banques, qui assument le risque. La désintermédiation pose la question de la charge du risque.

#### ✓ Immunisation des bénéfices – proposition de la commission

Une mesure alternative est proposée par la commission, visant à maintenir les capitaux au sein des entreprises est l'immunisation des bénéfices quand ils sont intégrés au capital et libérés. Il s'agit d'une mesure relevant des compétences fédérales, mais pour laquelle un lobby pourrait être exercé par la Région.

- **Présentation des nouvelles mesures pour 2013**

- ✓ Investment readiness

---

<sup>11</sup> Le crowdfunding est un financement par la foule à des projets de tout type (entreprise, production artistique ou culturelle, etc.). La mise en commun des apports individuels est facilitée aujourd'hui par le développement des réseaux sociaux et des communautés sur internet.

Au-delà du renforcement de l'offre de capital, l'objet de la proposition est de travailler également sur le volet demande en rendant les projets plus attractifs pour les investisseurs et en stimulant la demande des PME pour le financement extérieur autre que bancaire.

La commission a validé l'idée de travailler également sur le volet demande, tout en soulignant que des outils existent déjà, mais qu'ils sont sans doute sous-utilisés (CEI, business angels,...). Une première piste consiste donc à mieux les faire connaître et à inciter les PME à les utiliser. Par ailleurs, certains instruments existants ne portent que sur les premières phases de création, alors que des besoins existent aussi sur les phases ultérieures. Des besoins différents ont également été mis en lumière selon la source de croissance de l'entreprise : exportation ou innovation notamment. Il a également été souligné que les outils doivent être facilement mobilisables pour pouvoir répondre au besoin dès qu'il se fait sentir. Il a été également pointé du côté des entreprises qu'il est de leur responsabilité de mieux connaître les sources de financement.

La nécessité de sensibiliser aux avantages et inconvénients des différentes formes de financement, notamment les prises de participation. La crainte de dilution du capital reste un frein psychologique important, mais l'amélioration de la structure de financement d'une PME constitue un facilitateur pour les tours de financement ultérieurs. Une meilleure connaissance des sources de financement et de la courbe de financement des entreprises permettrait d'avoir une attitude plus positive dans la recherche de financement et de lever certains freins psychologiques. Il a été suggéré qu'une base de données d'expériences réussies soit constituée.

Au niveau des outils publics, deux pistes ont été évoquées : renforcer le rôle des acteurs publics pour l'aide au montage des dossiers qui leur sont soumis, et mettre à disposition une enveloppe pour recourir à un réseau d'expertise pour analyser et cautionner les dossiers. La question du niveau de prise de risque de ces outils a également été soulevée.

La discussion a également mis en lumière des objectifs différents pour les PME et les investisseurs en cette période de crise. Un certain nombre de PME, notamment dans les secteurs industriels traditionnels, recherchent du financement simplement pour survivre alors que les capital-risqueurs cherchent du rendement.

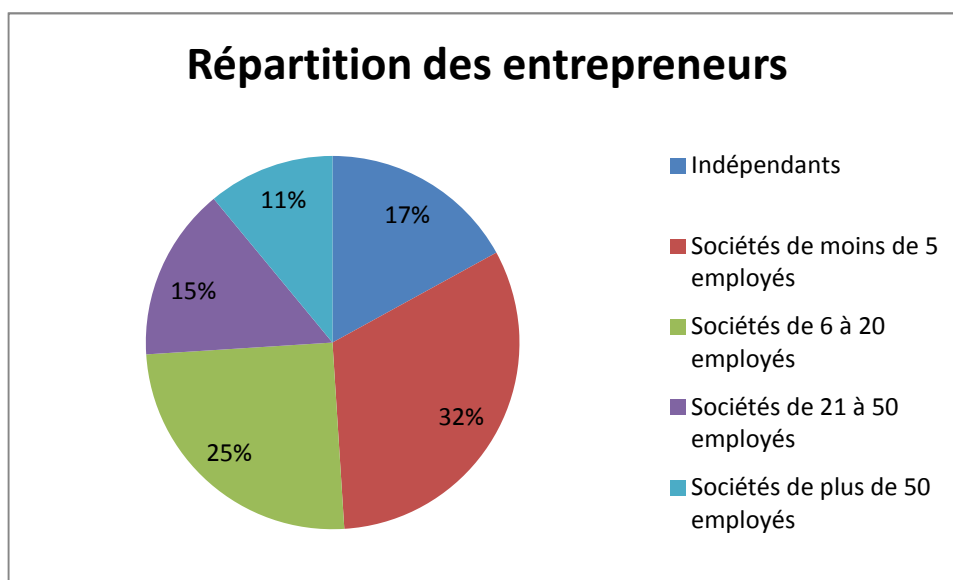
Une intervention a enfin porté sur la question du transfert de technologie et sur les outils de sensibilisation et d'accompagnement à développer à l'attention des chercheurs, notamment en termes de matching entre un chercheur et un entrepreneur.

- Conclusion

Pistes de travail	Arguments pour (+) et contre (-) en faire une priorité	Suggestions pour avancer sur cette piste
1) <i>Investment readiness</i>	<p>(+) <i>bcp de dossiers mal préparés arrivent chez les investisseurs.</i></p> <p>(-) <i>les pbles du resserrement du crédit sont plus cruciaux que la forme du dossier</i></p>	<p>Des outils pour agir vite dans l'urgence</p> <p>Encourager les entrepreneurs à utiliser les soutiens « coaching » existants (les faire connaître)</p> <p>Bonne connaissance la situation de l'entrepreneur pour bien l'orienter.</p>
2) <i>Meilleur accès au crédit bancaire</i>	<p>(+) <i>l'accès au crédit est de + en + difficile</i></p> <p>(-) <i>on ne peut rien faire contre les banques.</i></p>	<p>Un baromètre de réemploi par les banques de l'épargne ds l'économie.</p> <p>Maintien des mesures anti-crise</p> <p>Inciter à se tourner vers le capital-risque</p>
3) <i>Favoriser l'investissement direct de particuliers dans les PME ou des fonds (« tante Agathe », crowd funding)</i>	<p>(+) <i>besoin d'une plus grande capacité financière à LT</i></p>	<p>Inciter les particuliers à placer directement leur épargne dans l'économie wallonne par une possibilité de déductibilité fiscale ou mesure de garantie</p>
4) <i>Immunisation des bénéfiques quand ils sont intégrés au capital et libérés</i>	<p>(+) <i>laisser l'argent dans les entreprises</i></p> <p>(-) <i>mesure au niveau fédéral</i></p>	<p>Lobby par les partis qui sont aux deux niveaux de pouvoir</p>

## 4 Compte rendu de la session plénière

- Animée par : Frédéric DELFOSSE, journaliste
- Table ronde composée :
  - du Ministre de l'économie, M. Jean-Claude MARCOURT ;
  - du Directeur général de la DG Entreprise, envoyé spécial SBA, M. Daniel Callejo CRESPO ;
  - du Secrétaire général de l'UCM, M. Christophe WAMBERSIE ;
  - du Vice-président de l'UWE, M. Thierry HUET.
- Session plénière en présence :
  - de l'Envoyée PME belge, Md Marie-Christine COLLIN ;
  - de l'Envoyé PME wallon, M. Daniel COLLET ;
  - de l'Envoyé PME flamand, M. Bernard DE POTTER ;
  - de l'Envoyé PME Bruxellois, M. Christian CERFONT ;
  - de Philippe MAYSTADT, ancien Président de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).
- Session plénière composée de près de 300 entrepreneurs répartis comme suit:



#### 4.1 Rappel du contexte

En guise d'introduction, Daniel Collet (Envoyé PME wallon) rappelle l'importance de la mise en place du SBA en Wallonie (déclinaison du SBA européen) pour les PME.<sup>12</sup>

Comme lors du Parlement des PME de 2011, 4 thématiques ont fait l'objet de commissions : l'entrepreneuriat, l'accès aux financements, l'internationalisation et l'innovation. Ces quatre commissions, présidées par des chefs d'entreprises, représentent les quatre axes prioritaires du SBA en Wallonie. Elles ont évalué les avancées, proposé des mesures et réfléchi à des stratégies qui permettraient à la Région de soutenir pleinement ses entreprises et d'en faire des acteurs du redéploiement économique au-delà de la crise.

#### 4.2 Résultats des votes

Chaque commission a pu identifier 2-3 nouvelles pistes de travail que son (sa) président(e) a présenté lors de la séance plénière et soumis aux votes des entrepreneurs présents. Ainsi, le Parlement des PME constitue un important outil de dialogue entre la Région et les PME. Plus de précisions concernant le détail des mesures votées lors du Parlement des PME 2011 ainsi que le détail des pistes de travail pour 2013 se trouvent dans le compte rendu des travaux en commissions (section 3 supra).

- Commission Entrepreneuriat

*Présidente de commission : Anne-Catherine TRINON (ACTStar)*

La Présidente a commencé par acter de manière positive les avancées que la Région, a pu réaliser en un an. En effet, dans la lignée des avis émis de la part des PME lors du Parlement des PME 2011, l'Agence de Stimulation Economique (ASE) a pu toucher plus de 25.000 étudiants au travers de ses différents outils de communication.<sup>13</sup> Madame TRINON a insisté sur la nécessité de poursuivre ces mesures dont les effets ne pourront être évalués que dans le moyen terme. Des actions ont également été menées par le Service Public de Wallonie (SPW) en faveur des PME en matière de marchés publics et de raccourcissement de délais de paiement. Enfin, une sensibilisation active en matière de transmission d'entreprise a été menée en 2012 par la SOWACCESS.

La Présidente s'est ensuite attelée à décrire l'ensemble des propositions étudiées par sa commission. Après avoir brièvement décrit les mesures non retenues, elle a soumis au vote des PME présentes trois nouvelles mesures :

<sup>12</sup> Pour plus d'informations sur le contexte ou la dynamique du SBA wallon, veuillez vous référer à la partie 1 du présent document

<sup>13</sup> Pour plus d'informations sur le bilan des actions de 2012 ainsi que sur le débat des mesures proposées, veuillez vous référer à la partie 3.1 du présent document

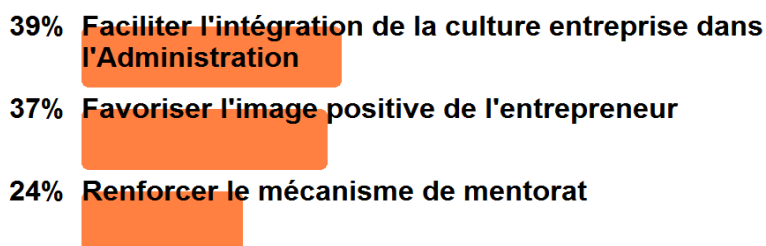


La première vise à faciliter l’intégration de la culture d’entreprise dans l’Administration. L’idée est de rendre les fonctionnaires davantage partenaires dans l’accompagnement des dossiers de subsides ou d’autorisations.

La seconde mesure, identifiée comme prioritaire, a pour but de favoriser une image plus positive de l’entrepreneur dans la société. En effet, les entrepreneurs présents en commission ont dénoncé ce déficit d’image comme un frein à la création de nouvelles entreprises sur le sol wallon ainsi qu’au développement de celles existantes.

Enfin, la poursuite et le renforcement des mécanismes de mentorat déjà existants ont été proposés comme troisième mesure prioritaire pour 2013.

Suite aux explications de la Présidente, les PME présentes en session plénière ont pu déterminer quelle nouvelle mesure devait être considérée comme prioritaire. Elles se sont exprimées comme suit :



- **Commission Innovation**

*Présidente de commission : Murielle EYLETTERS (Aliwen)*

La Présidente a commencé par rappeler les avancées concrètes en matière d’innovation accomplies par les différents acteurs wallons au cours de l’année écoulée.

En ce qui concerne l’amélioration de la lisibilité des outils d’innovation, la réalisation d’un mapping a permis de mettre à plat l’ensemble des dispositifs existants selon le cycle de vie d’un projet innovant au sein d’une PME.

La commission a aussi pu acter la mise en place de nouvelles mesures visant à soutenir l’innovation non-technologique et la mise sur le marché d’innovations (OP-IN, Prototyping et les mesures Boost-up).<sup>14</sup>

Au cours de sa présentation, la Présidente a appelé à maintenir et à renforcer les dispositifs d’aides en faveur de l’innovation non-technologique.

<sup>14</sup> Pour plus d’informations sur le bilan des actions de 2012 ainsi que sur le débat des mesures proposées, veuillez vous référer à la partie 3.2 du présent document

Elle a ensuite décrit les deux dispositifs retenus par les chefs d'entreprises présents en commission.

Tout d'abord, le dispositif de soutien à l'innovation ZIM, une mesure du Ministère fédéral allemand de l'Economie et de l'Industrie qui, selon une approche flexible et à compartiments, a pour but de renforcer le processus de recherche et d'innovation dans les PME avec un accent sur la R&D orientée marché et le transfert technologique.

Ensuite, la commission a retenu comme deuxième proposition la mise en place « d'écosystèmes d'innovation » qui confère une place centrale à l'utilisateur : les « living labs ». Il s'agit d'une forme de partenariat public-privé où entreprises, pouvoirs publics et citoyens collaborent aux différentes phases du processus d'innovation, de la création à l'évaluation des nouveaux services, produits ou technologies. Le dispositif implique tous les acteurs de la chaîne de valeur, fournisseurs et distributeurs compris.

Suite aux explications de la Présidente, les PME présentes en session plénière ont pu déterminer quelle nouvelle mesure devait être considérée comme prioritaire. Elles se sont exprimées comme suit :

**45% Zentrales Innovationsprogramm Mittelstand -ZIM  
(Central Innovation Programme SME)**

**55% Living labs**

- **Commission Internationalisation**

*Président de commission : Dominique GODIN (Traitex)*

Le Président de la commission a commencé par rappeler les progrès réalisés, notamment par l'AWEX, en un an et a invité les pouvoirs publics à ne pas s'arrêter en si bon chemin.

En effet, des avancées ont pu être enregistrées (via différentes sortes de chèques, de coachings, de programmes et d'actions de sensibilisation) concernant le renforcement des partenariats entre les PME et les grandes entreprises, la participation des PME aux activités de prospection commerciale hors UE, l'encouragement des PME à mieux exploiter les potentialités du marché unique ou encore la facilitation de l'accès à du personnel qualifié pour l'exportation.<sup>15</sup>

Après avoir détaillé l'ensemble des mesures votées lors du Parlement des PME 2011 et analysé leurs résultats, il a décrit les 3 pistes de travail qui ont été considérées comme les plus importantes pour les années à venir.

<sup>15</sup> Pour plus d'informations sur le bilan des actions de 2012 ainsi que sur le débat des mesures proposées, veuillez vous référer à la partie 3.3 du présent document

Tout d’abord, l’amélioration de la communication de l’AWEX envers les entreprises a été identifiée. En effet, les PME font état d’une méconnaissance de l’ensemble des outils proposés par l’AWEX. Un meilleur réseautage inter-entreprises pourrait permettre de faciliter cette communication et permettre aux PME peu ou pas exportatrices de « faire le pas ».

La seconde piste de travail pour 2013 est l’instauration du principe de confiance dans le processus d’octroi des aides de l’AWEX. Ce dispositif de simplification administrative devrait accélérer l’obtention d’aides pour les PME.

Enfin, la dernière mesure proposée en plénière est le renforcement de l’accompagnement des PME à la grande exportation vers les BRICS et les « 12 prochains »<sup>16</sup>.

Suite aux explications du Président, les PME présentes en session plénière ont pu déterminer quelle nouvelle mesure devait être considérée comme prioritaire. Elles se sont exprimées comme suit :

- 38% **Améliorer encore la communication de l'AWEX envers les entreprises et renforcer le réseautage inter-entreprises**
- 38% **Simplification administrative : principe de confiance**
- 23% **Renforcement de l'accompagnement à la grande exportation : BRICS et les " 12 prochains "**

- **Commission Financement**

*Président de commission : Eric DOMB (Paire Daisa)*

Le Président a présenté le constat posé en commission : les difficultés d’accès au financement bancaire reste malheureusement d’actualité, avec une acuité renforcée, en particulier pour les TPE. Dans ce contexte, il a regretté le manque de nouvelles avancées concrètes malgré les différentes pistes explorées (notamment auprès du Fonds Européen d’Investissement). Certaines de ces pistes de travail furent donc débattues au cours de la commission Financement.

Néanmoins, des réalisations ont pu être actées comme très positives par les entrepreneurs présents en commission comme les produits mixtes garantie/crédit de la SOCAMUT, la médiation de crédit ou encore les mesures anti-crise qui seront reconduites pour 3 ans.<sup>17</sup>

<sup>16</sup> Les « 12 prochains » sont les 12 prochains pays émergents susceptibles d’avoir le même effet que les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sur l’économie mondiale : Bangladesh, Égypte, Indonésie, Iran, Corée, Mexique, Nigeria, Pakistan, Philippines, Turquie, Vietnam.

<sup>17</sup> Pour plus d’informations sur le bilan des actions de 2012 ainsi que sur le débat des mesures proposées, veuillez vous référer à la partie 3.4 du présent document

Le Président a ensuite décrit les 4 mesures retenues comme piste de travail pour 2013 par la commission Financement.

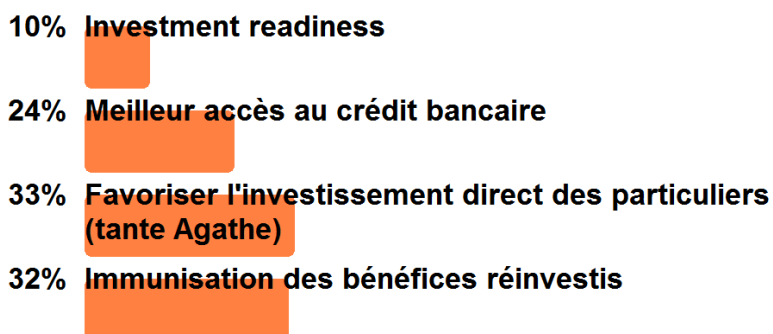
La première, « l'Investment Readiness », vise à mieux préparer les entrepreneurs à la négociation de leurs demandes de financements bancaires ou non-bancaires aux travers de différents outils de préparations, de formations et de coaching.

La deuxième mesure réaffirme le besoin d'un meilleur accès au crédit bancaire pour les PME.

Face au problème de diversification de leurs sources de financement rencontré par les PME, le Président de la commission a nouveau proposé comme en 2011 de mettre en place un mécanisme qui vise à favoriser l'investissement direct des particuliers dans les PME : « Tante Agathe ».

Enfin, la commission a émis l'idée d'une immunisation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le gonflement des fonds propres des PME.

Suite aux explications du Président, les PME présentes en session plénière ont pu déterminer quelle nouvelle mesure devait être considérée comme prioritaire. Elles se sont exprimées comme suit :



- Perspectives futures

Au-delà des quatre thématiques approfondies en commission, les entrepreneurs ont également pu voter en fin de session sur le domaine qu'ils souhaiteraient voir davantage développé à l'avenir au profit des PME wallonnes.

Parmi les quatre pistes proposées, les PME se sont exprimées comme suit :



### 4.3 Conclusion

Les membres du panel ont été invités à réagir en fonction des différents votes de l'assemblée.

Le Ministre de l'Economie et de PME Jean-Claude MARCOURT a tout d'abord appuyé le vote de l'assemblée constatant qu'il subsiste un certain problème d'adéquation entre les programmes de formation et d'enseignement et les besoins réels des PME. Il a ensuite rappelé le rôle de l'enseignement comme élément essentiel du développement de l'économie wallonne ainsi que l'importance d'anticiper les « métiers de demain », de valoriser les métiers techniques et de continuer à promouvoir l'enseignement en alternance.

L'Envoyé PME européen et Directeur général de la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne, M. Daniel CALLEJA CRESPO, a salué l'initiative wallonne, à laquelle il participe pour la deuxième fois consécutive, qui permet aux entreprises wallonnes d'exprimer directement leurs préoccupations ainsi que leurs attentes sur des propositions de mesures. Il a ensuite rappelé que les PME sont véritablement considérées comme une solution à la crise au sein des politiques économiques de l'Union Européenne. C'est pourquoi, il entend se battre afin d'améliorer l'esprit d'entreprendre structurellement plus bas en Europe qu'en Chine ou aux Etats- Unis.

Le Vice-Président de l'Union Wallonne des Entreprise (UWE), Thierry HUET et le Secrétaire général de l'UCM, M. Christophe WAMBERSIE ont salué le fait que les PME soient enfin au cœur des attentions de la politique économique wallonne. Ils ont plaidé pour l'instauration d'un « Test PME » en Wallonie qui pourrait bientôt conditionner l'obtention des fonds structurels. Ils ont aussi encouragé le Ministre à continuer dans ce sens et l'ont invité à devenir le représentant des PME wallonnes au sein du Gouvernement wallon mais également de veiller à ce que les PME soient prises en compte de manière transversale au sein des divers niveaux politiques.

Face aux problèmes que rencontrent les PME dans leur recherche de financement, le Ministre Jean-Claude MARCOURT a insisté sur la gravité de la crise et sur la nécessité de réinvestir dans l'économie, notamment par rapport à une réflexion sur des mécanismes de déduction fiscale. Les fruits de celle-ci, a-t-il insisté, doivent être réinjectés dans l'économie réelle. Il a défendu l'idée d'une plus grande transparence au niveau bancaire et de l'importance de chercher des mécanismes innovants de collecte de l'épargne privée afin de faciliter l'accès aux financements des PME.

Pour l'UCM, l'important est de généraliser l'accompagnement des entrepreneurs dans leur recherche de financement (Investment Readiness) et de mieux utiliser les Investis wallons.

L'UWE mis en avant la proposition d'une déductibilité fiscale pour l'ensemble des bénéfices directement réinjectés dans les fonds propres des PME afin de les aider à consolider leur base financière.

Tant l'UWE que l'UCM ont fait part de leur désir de voir rapidement transposé en feuille de route les propositions de pistes de travail retenues comme prioritaires lors de ce Parlement des PME 2012.

Enfin, le représentant de la Commission européenne a annoncé qu'un nouveau programme de financement de la Commission s'adressera exclusivement aux PME à partir de 2014. Le Programme pour la Compétitivité des entreprises et des PME (COSME) stimulera notamment la diversification des sources de financement pour les PME. Ce programme sera complémentaire du programme Horizon 2020 qui financera la recherche et l'innovation.

Pour rappel, le Parlement des PME est une des étapes dans la mise en œuvre du Small Business Act wallon, déclinaison du SBA européen. L'existence d'un tel plan d'action en faveur des PME deviendra d'ailleurs obligatoire à partir de 2014. En l'initiant en 2011, la Wallonie a donc anticipé une mesure conditionnant la future attribution des fonds structurels. Le Ministre Jean-Claude MARCOURT a annoncé son intention de renouveler l'initiative en 2013 et d'apporter une attention encore plus soutenue aux PME qui constituent la base du tissu économique wallon.

Le Parlement des PME est une initiative du Ministre de l'Economie et des PME Jean-Claude MARCOURT organisée en partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et l'Union des Classes Moyennes (UCM).

**Personnes de contact :**

-Cabinet du Ministre Marcourt :

Anne PEETERS

+32 81/234136

[Anne.peeters@gov.cfwb.be](mailto:Anne.peeters@gov.cfwb.be)

- Union Wallonne des Entreprises :

Didier PAQUOT

+32 10/471944

[didier.paquot@uwe.be](mailto:didier.paquot@uwe.be)

-Union des Classes Moyennes

Béatrice ALIÉ

+32 81/486.246

[beatrice.alie@ucm.be](mailto:beatrice.alie@ucm.be)

- Direction de la Politique Economique

Daniel COLLET – Envoyé PME wallon

+32 81/33 39 00

[Daniel.COLLET@spw.wallonie.be](mailto:Daniel.COLLET@spw.wallonie.be)

**Rédaction du rapport :**

Ce rapport a été rédigé par la Direction de la Politique Economique sous la direction de Daniel COLLET, Envoyé PME wallon.

Personnes ayant contribué à la rédaction du rapport :

Vincent LEPAGE (Directeur f.f.) ; Antoine BERTRAND ; Florence HENNART ; Mathieu QUINTYN ; Mélanie RENSONNET ; Vinoj SCHMETZ

## 5 Annexes

### 5.1 Annexe 1 : Liste des participants en commission

- Commission Entrepreneuriat

Commission	Nom	Prénom	Organisation	Statut
Esprit d'entreprendre	Trinon	Anne-Catherine	ACTStar	Président de la commission
	Bovy	Vincent	ASE	Pilote
	Delahaut	Violaine	Fiduciaire Delahaut	Entreprise
	Flament	Isabelle	Originn	Entreprise
	Hanse	Nicolas	Esnah	Entreprise
	Heller	Anne-Marie	Defimedia	Entreprise
	Hissette	Cécile	Cécili-Z	Entreprise
	Léonard	Thibault	Primento	Entreprise
	Mahieu	Jean-François	Lebrun SA	Entreprise
	Pitance	Olivier	Lesse-Kayaks	Entreprise
	Weicker	Jean-Christophe	Voyage Copine	Entreprise
	Bertrand	Antoine	SPW	Expert
	Alié	Béatrice	UCM	Expert
	Lesceux	Jonathan	UCM	Expert
	Rensonnet	Mélanie	SPW	Expert
	Ramaekers	Clarisse	ASE	Expert
	Clarival	Didier	ASE	Expert
	Dumont	Romain	Cabinet Marcourt	Gouvernement
	Lesne	Véronique	Cabinet Marcourt	Gouvernement

- Commission Innovation

Commission	Nom	Prénom	Organisation	Statut
Innovation	Eyletters	Murielle	Aliwen	Président de la commission
	Lepage	Vincent	SPW	Pilote
	André	Jean-Marc	Uniwan	Entreprise
	Lefevre	Philippe	Uniwan	Entreprise
	Colart	Didier	Kidprint	Entreprise
	Luizi	Frédéric	Aquatic Science	Entreprise
	Grillot	Aude	FactorX	Entreprise
	Pinckaers	Fabien	OpenERP	Entreprise
	Racquez	Sophie	The Idea Monopoly	Entreprise

SPW/DPE / 13/12/12



Royen	François	IOL Strategic Design	Entreprise
Sente	Frédéric	De Simone	Entreprise
Somers	Emilie	Coxorange	Entreprise
Tamagni	Myriam	Tamarico	Entreprise
Umé	Serge	Digital Graphics	Entreprise
Vanuffelen	François	Babelway	Entreprise
Voglaire	Yves	Originn	Entreprise
Waudoit	Claude	W&E saving	Entreprise
Dannevoye	Carol	UCM	Expert
Herry	Bertrand	NCP Wallonie	Expert
Huet	Thierry	UWE	Expert
Ory	Leatitia	SPW	Expert
Reuter	Etienne	AST	Expert
Schmetz	Vinoj	SPW	Expert
Delveaux	Mathieu	SOWALFIN	Expert
Evrard	Christel	Cabinet Marcourt	Gouvernement
Meyer	Magalie	Cabinet Marcourt	Gouvernement

- Commission internationalisation :

Commission	Nom	Prénom	Organisation	Statut
Internationalisation	Godin	Dominique	Traitex	Président de la commission
	Thiry	Marie-Christine	AWEX	Pilote
	De Marchant	Philippe	Termico	Entreprise
	Detienne	Bruno	S.H.E.R. – Ingénieurs-conseils	Entreprise
	Devos	Michel	MES Consult	Entreprise
	Gersdorff	Francis-Henry	Spechim	Entreprise
	Knevels	Michel	H.M.S. Baysysteme	Entreprise
	Messine	Francine	Trilegal	Entreprise
	Seront	Christian	Segelub	Entreprise
	Valenne	Marc	Varodem	Entreprise
	Wulf	Sébastien	Guru Training Systems	Entreprise
	Dahalu	Jean-Christophe	UWE	Expert
	Quintyn	Mathieu	SPW	Expert
	Westhof	Jean-Jacques	UWE	Expert
	Liebin	Bernard	SOWALFIN	Expert
	Mathot	Fabienne	ASE	Expert

Leonard	Chantal	AWEX	Expert
Pierre	Virginie	UCM-Diane	Expert
Mievis	Diane	Cabinet Marcourt	Gouvernement

- Commission Financement

Commission	Nom	Prénom	Organisation	Statut
Accès aux financements	Domb	Eric	Pairi Daiza	Président de la commission
	Di Bartolomeo	Jean-Pierre	SOWALFIN	Pilote
	Dufosset	Marc	Copilot	Entreprise
	Antoine	Marc	KedeaKit	Entreprise
	Constant	Martine	Constant & Partners	Entreprise
	De Wasseige	Olivier	5.1.1 Defimedia	5.1.2 Entreprise
	Deliege	Fanny	FactorX	Entreprise
	Desmecht	Hugues	Laser Coating Diamond Technology	Entreprise
	Detroux	Benopit	Orilam	Entreprise
	Dopchies	Dominique	Packoplast	Entreprise
	Fils	Brigitte	FFB Services	Entreprise
	Durieux	Philippe	Sopartec	Entreprise
	Mukendi	Aimé	Diamko Service	Entreprise
	Beaudoint	Laurent	UWE	Expert
	Collet	Daniel	SPW	Expert
	Hennart	Florence	SPW	Expert
	Paquot	Didier	UWE	Expert
	Vanderijst	Olivier	SRIW	Expert
	Mol	Viviane	SOWALFIN	Expert
	Collinet	Stéphanie	SOWALFIN	Expert
	Hattiez	Renaud	SOWALFIN	Expert
	Bastin	David	Cabinet Marcourt	Gouvernement
	Léonard	Pierre	Cabinet Marcourt	Gouvernement
	Peeters	Anne	Cabinet Marcourt	Gouvernement

## 5.2 Annexe 2 : Présentation de l'état d'avancement des différents chantiers prioritaires du SBA wallon

- Entrepreneuriat
  - ✓ Renforcer la prise en compte des besoins des PME :

La réduction des charges administratives est à l'heure actuelle l'un des plus gros chantiers du Gouvernement wallon. En effet, il a lancé en 2009 le plan « ensemble simplifions » qui accorde tout un volet à la réduction et à la simplification des procédures pour les entreprises. Voici une liste non-exhaustive d'actions mises en place et en cours d'exécution.

- Création d'un « helpdesk » entre les administrations et les entreprises et mise en place de la cellule du SME Envoy wallon au sein de la DG06.
- Création d'un nouveau portail : [www.info-entreprises.be](http://www.info-entreprises.be) : un outil Web simple et ergonomique qui offre notamment une vue exhaustive des mesures mises en place pour la Région wallonne.  
Site [info-entreprises.be](http://info-entreprises.be) mis en service le 03 octobre 2012. La DG06 a désigné un fonctionnaire chargé de répondre aux questions des internautes eu sein du département de l'Envoyé PME.  
Ce site internet vise à accompagner l'entrepreneur à la création et au développement de son entreprise.
- Dématérialisation des marchés publics  
A partir du 1 janvier 2013, tous les marchés publics de plus de 22.000€ devront être automatiquement dématérialisés. Cette mesure permettra aux entreprises d'alléger leurs démarches administratives. Ce seuil de 22.000€ à vocation à être abaissé avec le temps afin que toutes les PME puissent en profiter pleinement.
- Raccourcissement des délais de paiements  
Même s'il reste des progrès à faire au niveau des délais de paiements pour les communes et les provinces, la Région wallonne s'améliore. En effet, la Région met actuellement 31 jours en moyenne pour payer une facture ne dépassant pas 55.000€ contre 42.5 jours en 2011. Pour les factures dont les montants dépassent les 55.000€, la Région est passée de 113 jours en 2010 à 79 jours en 2011 et 65 jours en 2012. Un consultant a en outre été engagé pour apporter des pistes de solution afin d'améliorer la problématique des délais de paiement. Une directive européenne, qui sera transposée pour 2013 impose un délai maximum de 30 jours.

- Plan airbag :  
Le service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM) offre la possibilité à toute personne désireuse de lancer son entreprise de bénéficier du fond « airbag ». Concrètement, ce dispositif permet d'obtenir un montant de maximum 12.500 euros sur une période de deux ans, liquidé en quatre tranches. Trois catégories de bénéficiaires : l'indépendant complémentaire de plus de 3 ans, la personne qui se lance pour la première fois comme indépendant principal et la personne qui se lance pour la deuxième fois comme indépendant principal avec un minimum de deux ans et un maximum de cinq ans entre les deux activités. (décret du 25/05/2012)
- Raccourcissement de la procédure des contentieux  
La Direction du Contentieux de la trésorerie assure la liquidation ou la conservation des dépenses à charge du budget général des dépenses lorsque ces dernières ne peuvent être acheminées au bénéficiaire initial en raison d'obstacles juridiques (saisie-arrêt conservatoire ou exécution, délégation, cession, gage, faillite, dettes sociales ou fiscales, règlement collectif de dettes, administration provisoire).
- Prise en compte de la dimension simplification administrative dans l'Alliance Emploi-Environnement.
- ✓ Renforcer l'entrepreneuriat universitaire :
- Réalisation d'un mapping au sein des Universités francophones qui établit un relevé précis des programmes centrés sur l'entrepreneuriat afin de mieux rencontrer les besoins des PME en la matière.
- Outre la convention signée antérieurement avec l'ULG (programme HEC), deux nouvelles conventions ont été établies avec UMons via La Maison de l'entreprise et l'UCL pour renforcer l'aspect « entrepreneuriat » dans ces 2 universités. Au total : +/- 150 étudiants du supérieur ont été touchés par ces programmes spécifiques en 2011-2012 (budget 10.0000 EUR). Concernant Namur, des démarches sont lancées avec le BEP, pour mener le même type d'actions aux FUNDP avec un financement.
- Acculturation à l'entreprise et à l'entrepreneuriat pour les futurs enseignants. Plus de 140 futurs enseignants se sont confrontés à la culture entrepreneuriale en visitant 5 entreprises en Région wallonne. L'occasion de faire le point sur les interactions existantes, nécessaires et à développer entre le monde de l'Enseignement et celui de l'Entreprise.
- ✓ Renforcement des dispositifs de communication-visibilité du dispositif de soutien à la transmission d'entreprises :

- Sensibilisation des cédants
  - Communication via les fédérations professionnelles : la SOWACCESS a convenu avec les fédérations de communiquer vers leurs membres via des mailings, newsletters, bannerings Résultats à ce jour : contacts pris avec CCW (Construction) et Agoria.
  - Conférences axées sur la sensibilisation des cédants, notamment en partenariat avec les Agents Relais Transmission de l'ASE et les partenaires agréés de la SOWACCESS.
  
- Sensibilisation des acquéreurs
  - La Sowaccess a rencontré les formateurs de l'IFAPME pour sensibiliser les étudiants sortant de la formation « chef d'entreprise » à la reprise d'entreprise.
  - Sensibilisation des employés aux possibilités de reprendre l'entreprise pour laquelle ils travaillent : intrapreneuriat/Management Buy Out (MBO) : organisation d'ateliers spécifiques et collaboration avec REDDI
  - Mise en place du « pack entreprendre » qui reprend un volet sur la reprise d'entreprises
  - Sensibilisation des enfants d'indépendants à la reprise de l'entreprise familiale → ASE (opération menée il y a deux ans mais difficulté de trouver des témoins)

✓ Renforcer les actions de soutien à la seconde chance :

- Décision du 01/12/2011 en GW relatif à la création d'un Centre pour entrepreneurs en difficulté qui sera géré par l'ASE. Il devrait être opérationnel pour novembre.
- Médiateur du crédit  
 Cette action est menée conjointement avec le niveau fédéral depuis 2008 et est poursuivie dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert. Cette initiative vise à accompagner les PME face à leurs difficultés financières.

- Innovation

✓ Renforcer la visibilité des dispositifs d'innovation.

- La mise en place du portail [www.info-entreprises.be](http://www.info-entreprises.be) y répond en partie.
- Un travail en cours initié par le cabinet Marcourt vise à mettre à plat l'ensemble des dispositifs existants selon le cycle de vie d'un projet innovant au sein d'une PME. L'objectif est de pouvoir présenter de manière la plus intelligible possible le paysage

des aides à l'innovation. Cela permettrait éventuellement de voir les phases où existent bon nombre de dispositifs, des redondances éventuelles ou au contraire des gaps. Le Cabinet Marcourt centralise la démarche.

Un premier travail d'analyse a permis d'identifier les différentes phases à travers lesquelles la PME voulant innover peut passer.

Inscrit dans la dynamique du SBA, la 2<sup>ème</sup> phase du travail a permis d'établir un relevé des outils de financement public de l'innovation (subsides, avances récupérables, garanties, etc.) sur ces étapes du processus. Ce relevé a été effectué auprès des organismes suivants :

- SOWALFIN
- ASE
- AST
- Wallonie Design
- AWEX
- DGO 6 (recherche, technologie, développement économique)
- WSL

Ce sont ainsi 43 aides qui ont été répertoriées.

Les tableaux repris ci-dessous présentent le paysage des outils de financement public en matière d'innovation et ont pour objectif de récolter l'avis des entreprises quant à la lisibilité de cette grille de lecture et aux améliorations à y apporter.

La lecture proposée se fait à 3 niveaux :

1. Type de bénéficiaire :
  - a. Porteur de projet ou Start-up ou Spin-off
  - b. PME
  - c. Partenariat : CRA et/ou HE et/ou Universités et/ou PME
2. Etape du processus d'innovation :
  - a. Concepts de solution : création du couple « besoin – solution »
  - b. Modélisation de création de valeur : évaluation de la valeur ajoutée attendue, pré-développement pour confirmer le potentiel
  - c. Concrétisation : production, commercialisation, marketing, exportation
3. Type d'aide :
  - a. Recherche
  - b. Financement
  - c. Etude de faisabilité
  - d. Proof of concept, prototypage

- e. Ressources humaines
- f. Exportation
- g. Consultance
- h. Autres

### ✓ Renforcer le soutien à l'innovation non technologique

- Le Parlement des PME avait également repris comme objectif de « Renforcer le soutien financier aux PME qui développent des projets innovants » ; dans ce cadre, le Parlement avec émis le souhait de voir renforcer l'action de Novallia (notamment dans la zone Compétitivité) compte tenu de sa cible PME, du caractère « proches du marché » des projets innovants et de la forme de financement (prêt subordonné ou quasi-capital sans ingérence dans la gestion, mis à disposition rapidement).
- Rappelons également qu'il s'agit de prêts (financés en partie par des fonds européens) remboursables, et donc réutilisables pour le même objet, ultérieurement (à la différence des subsides).
- Par ailleurs, il convient de souligner les initiatives déployées dans le cadre du plan Marshall 2.vert au travers des filiales des Investis spécialisées dans le financement des spin-off, spin-out et start-up innovantes.
- En outre, différents nouveaux programmes et projets pilotes peuvent être mentionnés tels que :
  - Op-in : soutien aux innovations d'organisation et/ou de procédé // cible : les entreprises désireuses d'améliorer leur mode de fonctionnement global
  - Audit innovation (extension de l'aide à la consultance)
  - Boost-up : appels à projets soutenant la mise sur le marché d'innovations en "Industries créatives", "Crossmedia" et "TIC"
  - Prototyping : soutien à l'application de résultats issus de recherches précédentes afin de mettre sur pied de nouveaux produits, procédés ou services.

### ✓ Accès aux marchés publics innovants

- Piste non retenue comme prioritaire par les PME mais l'accès facilité de manière générale aux marchés publics est un chantier en progression.

L'AST prépare une brochure sur les outils technologiques qui pourrait également faire l'objet d'une présentation lors du Parlement. Est également évoqué la mise au point par l'AST d'un nouvel outil, l'Innoscope (sur base de ce qui se fait dans la Région Nord-Pas-de-Calais) qui permet de détecter le potentiel de développement des PME.

- **Internationalisation**

- ✓ **Stimuler les partenariats entre PME et grandes entreprises :**

- Évaluation et adaptation du programme « Portage » de l'AWEX. Son avenir a été discuté lors du roadshow organisé à Francorchamps le 31 août 2012 ainsi qu'avec l'Union Wallonne des Entreprises afin d'envisager comment l'adapter dans le futur. A terme, les porteurs pourraient ne plus être uniquement des grandes entreprises mais également des PME wallonnes. Une proposition du programme « relifté » aura lieu en novembre
- Insertion du package « Partenariat Brésil » dans le programme d'actions 2013 de l'AWEX. En 2013, l'AWEx proposera aux entreprises wallonnes désireuses de s'implanter au Brésil via un partenaire, un package « pays cible » comprenant :
  - i. L'accompagnement d'un coach en partenariat international
  - ii. La sélection des partenaires brésiliens
  - iii. L'organisation de BtoB
  - iv. Un financement partiel pour l'étude de faisabilité et le démarrage du partenariat au Brésil
  - v. Cette formule exclusive « all in one » garantit des partenaires brésiliens triés sur le volet, un accompagnement personnalisé du responsable du projet et une intervention financière de l'AWEx pour partie des frais encourus (dans la mesure où les critères d'éligibilité à ses programmes incitatifs sont remplis)

- ✓ **Renforcer la participation des PME aux activités de prospection commerciale hors EU :**

- Plus de 100 speed coachings seront organisés pour la fin de l'année 2012 (actions programmées dans le cadre de « Reciprocity » et plus tard dans l'année avec l'UWE).
- Lancement des « chèques coaching ».
- Ateliers de coaching (certains furent organisés avec EEN Wallonie).
- Campagne de sensibilisation aux exportations via 3 « roadshows »
- L'AWEX a engagé 4 agents spécialisés pour aider les PME à répondre aux appels d'offres internationaux. Cette nouvelle initiative démarre et ne demande qu'à être promue lors du Parlement des PME.



✓ Stimuler les PME à mieux exploiter les potentialités du marché unique :

- Lancement des chèques « web 2.0 export ». Mise à disposition de consultants (agréés par l'AWEx, l'AWT et l'Infopôle Cluster TIC) auprès des entreprises wallonnes pendant 5 jours à répartir sur un an. Procédure d'octroi des chèques web 2.0 similaire à celle des « chèques coaching en partenariat international ». Un décret est nécessaire pour lancer l'initiative.
- Le 4 octobre 2012, un séminaire sur l'« e-commerce » à l'international (TVA, aide l'export) et plus précisément le transfrontalier a été organisé par l'AWT, la SPI, Technifutur, le BEP et l'AWEX.
- Association de la Sofinex et de l'AWEX afin de sélectionner et d'agrémenter des spécialistes en commerce extérieur.

✓ Promouvoir l'accès du personnel qualifié aux compétences liées à l'exportation

- Les chèques coaching en partenariat international : coaching en entreprise (PME) pour l'aider à structurer ses idées et à concrétiser ses projets à l'export
- Les programmes EXPLORT et ERASMUS FOR YOUNG ENTREPRENEURS : formation de jeunes à l'international pour renforcer les équipes export des PME

● Financement

✓ Renforcer l'accès des PME wallonnes et en particulier des TPE, au financement par prêt bancaire :

- Sur base de discussions qu'elle a mené avec la BEI et le FEI, la SOWALFIN n'a pas pu identifier d'action immédiate à entreprendre pour améliorer les outils actuellement en place.

Il est à noter que les derniers mécanismes mis en place par le BEI et le FEI s'adressent principalement aux banques commerciales plutôt qu'à des organismes tels que la Sowalfin. De ce point de vue, notons que le Fonds européen d'investissement a signé un accord de garantie CIP avec Belfius Banque portant EUR 450 millions de prêts aux starters en Belgique.

Notons encore que la combinaison des mécanismes offerts par le FEI et la BEI ne sont pas cumulables avec des fonds structurels (déjà mobilisés dans différentes filiales au niveau du groupe Sowalfin)

- La Sowalfin envisage la possibilité d’activer ces mécanismes dans le cadre de la régionalisation du Fonds de participation.

Sur base de discussions qu’elle a mené avec la BEI et le FEI, la SOWALFIN n’a pas pu identifier d’action immédiate à entreprendre pour améliorer les outils actuellement en place. Ce constat émane du fait que la Sowalfin a, entre autres, historiquement privilégié le financement FEDER actuellement difficilement compatible avec les financements FEI/BEI.

La Sowalfin pourrait éventuellement activer ces mécanismes en cas de régionalisation du Fonds de participation.

- ✓ Prévoir un système obligataire très simple pour renforcer le financement direct des PME

- Le système est actuellement à l’étude car il a des implications fiscales qui dépendent des compétences fédérales.

- ✓ Encourager le développement de fonds d’investissement privés dédiés aux PME wallonnes tels que VIVES II, VESALIUS, BAMS

Concernant cette mesure, la SOWALFIN a pris différents contacts et effectué un premier examen. Le groupe de travail « financement » attend les instructions du cabinet pour avancer.

Par ailleurs, une série de décisions ont été prises pour soutenir des fonds d’investissement en Wallonie, et la SOWALFIN est invitée en présenter une synthèse de ces initiatives.

De nombreux outils financiers sont déjà, via la SOWALFIN, à disposition des PME (certains outils s’inscrivant dans le cadre la programmation FEDER 2007-2013) et permettent de répondre à des besoins de financement divers tout au long de la vie de l’entreprise et pour tout type d’entreprise (qu’il s’agisse d’un indépendant/d’une entreprise unipersonnelle ou d’une PME, qu’elles soient actives dans des secteurs traditionnels ou plus innovants, qu’elles travaillent sur le marché local ou à la grande exportation). Raison pour laquelle il semble utile que certaines de ces mesures soient rappelées/mises en avant lors du Parlement des PME.

Les opérateurs de la SOWALFIN vont, dans ce cadre, fournir des informations complémentaires concernant ces initiatives liées au financement afin pouvoir faire preuve d’avancées positives lors du Parlement des PME (exemple : produit mixte SOCAMUT).